

Province de Québec
Ville d'Acton Vale

AVIS PUBLIC

Avis de correction – Séances ordinaires du Conseil municipal 2025

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'une **erreur s'est glissée dans l'avis public** publié dans le journal *La Pensée de Bagot* le **11 décembre 2024**, concernant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal.

En raison de l'année électorale, la séance initialement prévue le **mardi 30 septembre 2025** est **remplacée** par la séance du **mercredi 1er octobre 2025 à 20 h**.

Calendrier corrigé des séances ordinaires du Conseil municipal – 2025 :

Lundi 20 janvier - 20h	Lundi 4 août - 20h
Lundi 3 février - 20h	Lundi 18 août - 20h
Lundi 17 février - 20h	Mardi 02 septembre - 20h
Lundi 3 mars - 20h	Lundi 15 septembre - 20h
Lundi 17 mars - 20h	Mardi 30 septembre – 20h (annulée)
Lundi 7 avril - 20h	Mercredi 1^{er} octobre – 20h (nouvelle date)
Mardi 22 avril - 20h	Lundi 10 novembre – 20h
Lundi 5 mai - 20h	Lundi 17 novembre – 20h
Mardi 20 mai – 20h	Lundi 1 ^{er} décembre – 20h
Lundi 2 juin - 20h	Lundi 15 décembre – 19h (budget)
Lundi 16 juin - 20h	Lundi 15 décembre – 20h
Lundi 7 juillet - 20h	

Donné à Acton Vale, ce 8 mai 2025.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière, par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 14^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq.

Claudine Babineau, OMA
Greffière